

## Délibération du Conseil de Communauté

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 59  
Membres absents : 19  
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du  
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023  
Date de transmission : 21/11/2023  
Date de mise en ligne : 22/11/2023

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 16<sup>ème</sup> QUESTION

### Adhésion à l'Agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace (AFUT) (DELIBERATION n°2023-163)

M. TURRI Pascal et M. DEICHTMANN Jean-Marc ne prennent pas part au vote.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne est devenue Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT Sud-Alsace) en 2023 avec un nouveau projet stratégique et un périmètre élargi au Sud-Alsace, dont les objectifs sont d'observer et d'anticiper les évolutions urbaines, et d'accompagner ainsi les décideurs publics de l'aménagement pour assurer une cohérence de l'action locale.

Ainsi, l'agence d'urbanisme AFUT Sud-Alsace est un organisme d'étude, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, agissant au service des collectivités du Sud-Alsace.

L'adhésion à l'AFUT Sud-Alsace permettrait ainsi à Saint-Louis Agglomération de bénéficier, en outre, de l'expertise et des conseils de l'Agence (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation...).

Elle permet aussi aux collectivités adhérentes de participer aux instances et à la vie de l'association (Assemblées Générales, Matinales, publications...) et offre la possibilité de collaborer avec l'Agence via différents modes ; la participation au programme partenarial de l'Agence, le contrat de « quasi-régie » ou le contrat classique.

Les adhérents de l'AFUT Sud-Alsace sont assujettis à une cotisation annuelle. Selon le barème des cotisations d'adhésion applicable depuis 2016 (fixé par l'Assemblée Générale du 11/05/2015), la cotisation annuelle des collectivités territoriales est fixée à 2 000 euros.

Il convient également de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération pour siéger aux instances de l'AFUT Sud-Alsace.

Sur proposition du Bureau, le Président propose les candidats suivants :

M. Pascal TURRI, représentant titulaire

M. Jean-Marc DEICHTMANN, représentant suppléant.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'adhésion de Saint-Louis Agglomération à l'AFUT Sud-Alsace, à partir 2024, moyennant une cotisation annuelle de 2 000 € ;
- de prévoir l'inscription de cette dépense au BP 2024 ;
- de désigner M. Pascal TURRI et M. Jean-Marc DEICHTMANN, en tant que représentants titulaire et suppléant de Saint-Louis Agglomération aux instances de l'AFUT Sud-Alsace ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 68 voix pour et 2 abstentions ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

